

-
-
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 JUILLET 2025**

Séance ordinaire

Le Jeudi 17 Juillet deux mil vingt-cinq à dix-heures heures quinze, l'assemblée, régulièrement convoquée le 11 Juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Secrétaire de la séance : Monsieur TURQUIN Alex

Présents : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, DELPLANQUE Nicolas, DREANO Frédérique, TURQUIN Alex, HEROUART Michel, DAUSSY Eric, JOZEFOWICZ Olivier et Mesdames LEFEVRE Joëlle, VOLANT Aline, WOJTYSIAK Hélène, DUBOS Astrid

Représentés : Monsieur DAZY Bernard a donné procuration à Monsieur HEROUART Michel

Absents et excusés : Madame CAPRON Marie et Monsieur DAZY Bernard

Absents non excusés : Messieurs DELOHEN Michel, et Mesdames BOULINGUEZ Denise,

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent compte rendu
2. Relevé des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de ses délégations.
3. Décisions modificatives
4. Départ de l'Abbé Jouy
5. Cimetière - Modification du règlement : pose d'urne
6. CDG80 - Adhésion à la convention pour le signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.
7. Demande de subvention : l'Avenir de l'Etoile
8. Suppression de 2 postes après avis du comité social territorial du CDG80
9. Communications

1. APPROBATION DES 2 COMPTE-RENDU PRECEDENTS

M. le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu des 2 dernières séances. Mme DUBOS Astrid souligne que sur le compte rendu du 21 mai 2025, il a été oublié de notifier les votes et mettre Mme DUBOS Contre. La rectification sera faite.

Sans autre commentaire, le conseil municipal approuve le compte-rendu du 21 Mai 2025 à l'unanimité. Pour celui du 30 Juin le conseil municipal approuve le compte rendu par 11 voix POUR et 1 Abstention (DUBOS) étant non présente.

2. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS.

M. le Maire donne la parole à Mme WIELGOSIK Amandine, Secrétaire de Mairie, pour la lecture des décisions :

- Droit de préemption rejeté pour la parcelle AE021 – AE 243
- Achat de 2 cases de columbarium

M. Le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie pour la lecture des autres décisions :

- Signature de l'appel d'offres – Espace associatif
- Arrêt de plusieurs contrats aidés et CDD
- Renouvellement de contrat ou création de nouveaux contrats :
 - 2 contrats à durée déterminée d'un an à 26h
 - 1 contrat à durée déterminée de 13 mois à 25h
 - 1 contrat à durée déterminée d'un an à 18 h
 - 1 contrat à durée déterminée d'un an à 14 h
- Validation d'un contrat pour la préparation d'un cap petite enfance en alternance en tant qu'Atsem à l'école non rémunéré d'un an.
- Signature du contrat en alternance d'un agent à l'école.

3. DEPART DE L'ABBE JOUY

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier des Maires des communes de La Chaussée-Tirancourt, Crouy-Saint-Pierre, Flixecourt et Picquigny qui informe l'assemblée du départ de l'Abbé Jouy à la Paroisse de Montdidier à compter du 1^{er} Septembre 2025 qui sollicite d'attribuer une subvention à titre exceptionnelle pour la reconnaissance et l'attachement que les habitants ont eu pour cette personne. Il souligne que celui-ci a su remettre du lien avec les habitants.

Le conseil Municipal, après discussion, valide, à l'unanimité, l'obtention d'une subvention à titre exceptionnel pour un montant de 200 €uros.

Délibération : adoptée

4. CDG80 – ADHESION A LA CONVENTION POUR LE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCES, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de convention permettant le recueillement des signalements des agents qui s'estiment victimes, menacés ou intimidés sur le lieu de travail (par leur hiérarchie ou des personnes extérieures) et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes. Il souligne que le personnel a de plus en plus besoin de cette convention et qu'il est important pour le conseil de protéger son personnel. Il expose également que cette convention avait été prise mais non renouvelée, suite au changement de secrétaire de mairie.

M Le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, qui souligne qu'au cours du mois dernier, suite à une altercation en mairie, elle a déposé une main courante contre une personne qui l'a déjà menacé auparavant.

M. DAUSSY Eric demande si, à l'accueil, on pourrait installer un bouton « Agression » directement lié à la gendarmerie. Des renseignements seront pris.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention et autorise le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Délibération : adoptée

5. DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les nouvelles demandes de subventions :

L'avenir de l'Etoile

Et la Main dans la Patte.

L'avenir de l'Etoile : M Le Maire précise que le dossier a été étudié et validé en réunion de commission. L'objet de la demande est l'achat pour le remplacement de matériels usagés, l'organisation de journée cohésion et pour l'activité courante.

Il précise qu'une demande lui a été faite et a été acceptée pour le prêt gratuit du karcher afin de nettoyer les murs intérieurs du stade et de les repeindre.

M Le Maire propose d'accepter la subvention de 1.800 € pour le fonctionnement et d'accorder une exceptionnelle de 400 € pour l'aide aux travaux divers prévus.

Mmes VOLANT Aline et WOJTYSIK Hélène se retire du vote. L'une étant la femme de celui qui a déposé le dossier et l'autre est la sœur du nouveau président de l'Association.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, 1 Abstention (DUBOS) et 2 non-votants, la subvention de 1800 € et 400 € en faveur de l'Avenir de l'Etoile est validée.

Délibération : adoptée

La Patte dans la Main :

Cette association a vu le jour il y a environ 1 an. Elle est déjà intervenue de nombreuses fois sur la commune de l'Etoile pour :

- chats et chattes stérilisés et pucés
- Interventions médicale sur certains animaux

Cette association nous a permis de lancer vers des demandes de bons d'intervention auprès de l'association de Brigitte Bardot.

M Le Maire précise que l'adjoint en charge de cette délégation a beaucoup de travail et de temps à passer pour récupérer, emmener et ramener les animaux après intervention. Cette association pourra aider à attraper les animaux difficiles, s'occupera des rendez-vous vétérinaires voir même à trouver des familles d'accueil.

Il propose de subventionner à hauteur de 500 € pour permettre à cette association de se pérenniser et pour faire preuve de reconnaissance suite aux nombreuses interventions faites dans la commune. Après discussion, le Conseil Municipal, valide la subvention à hauteur de 500 €.

Délibération : adoptée

6. SUPPRESSION DE 2 POSTES après avis du COMITE SOCIAL TERRITORIAL CDG80

M Le Maire informe l'assemblée que le Comité Social Territorial du CDG80 a émis un avis favorable pour la suppression des deux postes d'Adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} Classe. Après cet avis, le conseil municipal peut statuer sur leur suppression.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la suppression des 2 postes.

Délibération : adoptée

7. BAUX RURAUX

M Le Maire informe l'assemblée que les baux ruraux sont à renouveler. Il rappelle que les baux ont été mis à 1 an renouvelable chaque année, suite aux dérives qui avaient été constatées sur le non entretien des huttes et des lots.

Que suite à cette révision, l'augmentation du loyer se fait à chaque renouvellement. Il donne l'exemple des augmentations :

Loyer de 2022 : 1.607,06 - en 2025 : 1.782,06 €

Il souligne qu'il a été sollicité par certains locataires pour ne pas subir cette année encore l'augmentation du loyer. Il propose donc à l'assemblée de ne pas augmenter cette année les baux ruraux et de maintenir le tarif comme 2024.

Il donne connaissance aussi de la demande de la Société de chasse pour l'octroiement d'un bail de 6 ans. M Le Maire propose à l'assemblée, et ce afin de ne pas mettre l'association dans une situation précaire et de pérenniser celle-ci de proposer un bail de 6 ans et de maintenir le tarif de celle-ci à 1 € pour l'entretien et tous les frais de travaux qui seraient nécessaires durant ce bail de 6 ans.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (DUBOS) accepte :
Le maintien des loyers comme sur 2024 soit :
Pied de hutte central : 1.750,27 €
Pied de hutte Est : 1.464,54 €
Pied de hutte au petit marais : 708,87 €
Et pour
Le Pied de hutte Ouest : Un bail de 6 ans avec un bail d'1 Euro.

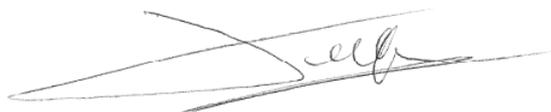
Délibération : adoptée

8. COMMUNICATIONS :

- **Fermeture de l'axe FLIXECOURT-L'ETOILE** pendant environ 6 mois. M le Maire souligne que l'arrêt de bus des Moulins Bleus avait été supprimé et qu'après négociations et arrangements avec Mme POUPART, Conseillère Régionale, il a été convenu que les bus feraient demi-tour au niveau de l'intersection dans la rue des Moulins Bleus. Un arrêté a été pris et il est actuellement publié sur les réseaux et sur le site internet de la commune. Il est précisé que les **transports en commun seront prioritaires** lors de leur manœuvre et que la rue sera interdite à ces moments-là. Des barrières seront mises avec l'arrêté installé dessus.
- **Panneau d'affichage** : Il précise qu'un panneau a été installé à l'entrée de la mairie et qu'il est interactif et disponible 24h/24. Toutes les informations officielles seront publiées dessus.
- **Travaux Espace Associatif** : Il souhaite informer l'assemblée du déroulement des travaux dans cet espace. Le commencement est prévu le 1^{er} septembre 2025, il se déroulera en 2 temps.
Le premier temps sera : l'ancienne mairie et la grande salle de réunion : démontage et récupération des matériaux réutilisable. Installation de la nouvelle salle de sport jusqu'à fin décembre.
Janvier : déménagement de l'ancienne salle de sport dans la nouvelle pour entamer la deuxième tranche qui est : création des espaces de box et des 2 salles – salle pour la fanfare et salle pour les aînés.
Fin des travaux prévu fin février.
- **Le gymnase** : L'appel d'offres sera lancé en Août avec une signature prévue fin septembre pour un commencement de travaux en Octobre. La future municipalité aura à gérer la fin de cette construction.
- **RELAIS 80** : Celui-ci est actuellement à l'arrêt suite aux non-paiements de l'écotaxe par la société Refashion (décathlon et Kiabi). Cette non redistribution entraîne un arrêt de paiement des salariés. Il précise que le RELAIS 80 de l'Etoile a environ 110 emplois, personne généralement en situation précaire et en insertion. Il souhaite que le Conseil Municipal valide son soutien à cette entreprise. Il précise qu'il s'est entretenu avec le Sénateur DEMILLY, celui-ci est prêt à le rencontrer pour en débattre au Sénat. Le Député RUFFIN se rendra également sur site le 18 juin.
Il précise que les containers à vêtements ont été fermés jusqu'à nouvel ordre.

Clôture de la séance à 19 h 11
Fait le 21 Juillet 2025

Le secrétaire de séance
TURQUIN Alex



Le Maire
TIRMARCHE Ghislain

